

N°001-2023

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Procurations : 1

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Convocation : 02/02/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CERBERE
Séance du 9 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le neuf février à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **CERBERE** dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian GRAU.

Présents : MM. Christian **GRAU**, Françoise **BASTELICA**, Jérôme **CANOVAS**, Marie **ARIZA**, Daniel **GALY**, Claire **KIRCH**, Jean-Louis **MARQUES**, Michel **BIAL**, Corinne **DELOS**, Marie **CABASSOT**, violaine **MARIANNE**, Boris **IGONET**, Yannick **CONEGERO**

Procurations :

Régine **LEVACHER** a donné procuration à Michel **BIAL**

Absents excusés :

Carole **DUCIEL**

Régine **LEVACHER**

Monsieur Boris **IGONET** a été nommé Secrétaire de Séance

OBJET : 5-1 Fonctionnement des assemblées – Démission d'un adjoint du Conseil municipal, suppression d'un poste d'adjoint, installation d'une Conseillère municipale et mise à jour du tableau du Conseil municipal

La démission de l'adjoint doit être adressée au sous-préfet d'arrondissement, et prend effet à compter de son acceptation par celui-ci.

La démission est définitive à partir de son acceptation par le sous-préfet, ou à défaut de cette acceptation, un mois après un nouvel envoi de la démission constatée par lettre recommandée.

Monsieur le préfet des Pyrénées Orientales a acté la démission de Monsieur **ARES** à compter du 23 décembre 2022.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la vacance est comblée par l'installation du suivant sur la liste.

Monsieur le Maire procède à l'installation de Madame Corinne DELOS, suivante de liste au sein du Conseil municipal et propose à l'assemblée la suppression du poste de troisième adjoint au Maire.

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 9 février 2023

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 066-216600486-20230209-001_2023-DE



Le tableau du Conseil municipal est mis à jour comme suit :

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM & PRÉNOM	ADRESSE DOMICILE	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Maire	M.	GRAU Christian	5 place de l'Eglise 66290 CERBERE	20/05/1968	28 juin 2020	489
Premier Adjoint	M.	CANOVAS Jérôme	9 route d'Espagne 66290 CERBERE	07/01/1976	28 juin 2020	489
Deuxième adjointe	Mme	BASTELICA Françoise	Impasse Fresses d'En Parbau BatA Apt1 HLM Med 66290 CERBERE	10/04/1957	28 juin 2020	489
Troisième Adjointe	Mme	ARIZA Marie	2 rue Montaigne 66290 CERBERE	06/11/1967	28 juin 2020	489
Conseillère Municipale	Mme	MARIANNE Violaine	7 rue du Bel Horizon 66290 CERBERE	02/10/1970	28 juin 2020	489
Conseiller Municipal délégué	M.	GALY Daniel	17 rue Charles Baudelaire 66290 CERBERE	25/05/1968	28 juin 2020	489
Conseillère Municipale	Mme	CABASSOT Marie	4 rue Montaigne 66290 CERBERE	04/04/1946	28 juin 2020	489
Conseiller Municipal	M.	MARQUES Jean-Louis	Impasse Fresses d'En Parbau HLM Méditerranée 66290 CERBERE	09/11/1946	28 juin 2020	489
Conseillère Municipale	Mme	DUCIEL Carole	17 chemin des Vignes 66290 CERBERE	31/05/1978	28 juin 2020	489
Conseiller Municipal	M.	IGONET Boris	2 impasse de la Tramontane Apt 755 Bat1 66290 CERBERE	31/10/1989	28 juin 2020	489
Conseillère Municipale	Mme	KIRCH Claire	MAS SALA 66290 CERBERE	09/05/1977	28 juin 2020	489

Conseiller Municipal	M.	CONEGERO Yannick	9 rue de la Fareille 66290 CERBERE	23/04/ 1977	28 juin 2020	489 Berger Levrault
Conseillère Municipale	Mme	DELOS Corinne	2 rue Boileau 66 290 CERBERE	1975	2020	
Conseillère Municipale	M.	BIAL Michel	5 Cité des douanes 66290 CERBERE	23/04/ 1960	28 juin 2020	293
Conseiller Municipal	Mme	LEVACHER Régine	Chemin des Crêtes 66290 CERBERE	10/01/ 1953	28 juin 2020	293

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 066-216600486-20230209-001_2023-DE

Vues les dispositions de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales qui précise qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints au maire, et qu'il est ainsi possible de décider de la suppression du poste d'un adjoint ;

Considérant que le poste de 3^{ème} adjoint est actuellement vacant suite à la démission de Monsieur Luis ARES de son poste d'adjoint et du Conseil municipal ;

Considérant que le corps municipal compte actuellement 4 adjoints, nommés le 3 juillet 2020 mais que ce nombre pourrait être ramené à 3 adjoints, sans que la bonne marche des services municipaux n'en soit altérée, sans contrevenir au chiffre minimum de 1 adjoint imposé par l'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire propose, en conséquence, de supprimer le poste de 3ème adjoint et de mettre à jour le tableau du Conseil municipal.

Où l'exposé de monsieur le Maire, Le CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité

- De supprimer un poste d'adjoint pour la durée du mandat, portant ainsi le nombre d'adjoints à TROIS.
- De modifier l'ordre du tableau qui s'en trouve automatiquement modifié, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Délibération prise l'unanimité des membres présents et représentés

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Christian GRAU



Certifié exécutoire

Transmis à la Sous-Préfecture P.O. le :

Affiché / Notifié le :

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le



ID : 066-216600486-20230209-001_2023-DE